

# FICHE TECHNIQUE

## LE PLAN DE PRESERVATION DU PEUPLIER NOIR INDIGENE DU CONTRAT DE BASSIN

Maitre d'ouvrage : **SIAGA**

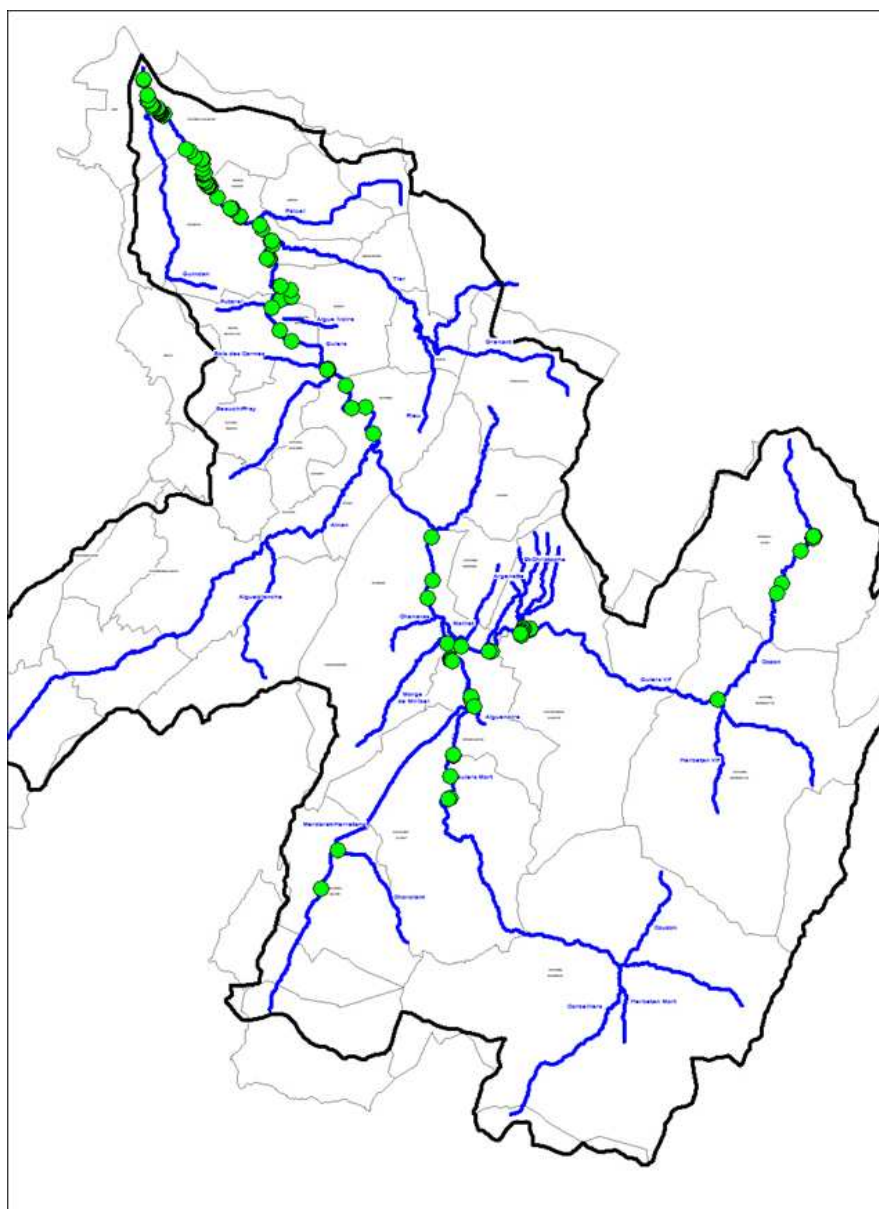
Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents

Montant estimatif de l'opération : **31 000 €HT**

Avec des financements de l'Agence de l'eau, la Région Rhône-Alpes, les Conseils généraux Isère et Savoie et le concours de l'INRA et de la pépinière forestière de l'Etat de Guémené Penfao

Année de réalisation : 2012 - 2018

Localisation : Population de gros peupliers noirs indigènes



Descriptif des travaux :

Cf. fiche action B1-2-4 du Contrat de bassin Guiers - Aiguebelette

Le peuplier noir indigène (*populus nigra*) est une espèce pionnière spécifique des milieux aquatiques. C'est la seule essence des ripisylves atteignant de très grandes hauteurs (jusqu'à 40m). En vieillissant, ces arbres offrent des habitats spécifiques pour la faune (insectes, oiseaux, petits mammifères, etc.) et la flore (mousses, lianes, etc.).

De manière générale, l'espèce est en forte régression à la suite de la diminution des espaces alluviaux disponibles pour sa régénération naturelle et des menaces liées à son hybridation (avec le peuplier noir d'Italie qui est un clone mâle cultivé concurrençant la pollinisation des peupliers noirs naturels).

L'objectif est de retrouver à terme une population de gros peupliers noirs indigènes au moins supérieure à celle présente lors du diagnostic de 2010 (144 individus recensés), donc d'aller au-delà d'une compensation des futurs abattages liés à la sécurité (arbres souvent dépérissants).

Les travaux consistent en :

- Des prélèvements de boutures pour élevage à la pépinière d'Etat pendant 3 ans
- Puis des plantations en ripisylve

